

# 50 ans de politique culturelle au Québec : 10 dates majeures qui ont marqué cette politique et questionnements pour l'avenir

Gérald Grandmont  
HEC Montréal

*Gérald Grandmont est présentement chargé de cours à HEC Montréal et professeur associé à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Retraité du service public depuis 2008, il a occupé le poste de sous-ministre adjoint aux politiques, aux sociétés d'État et au patrimoine au ministère de la Culture et des Communications du Gouvernement québécois de 2000 à 2008. Il est membre du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication de France.*

*De 1995 à 1999, il a été directeur de la promotion à la Commission de la Capitale nationale du Québec. De 1987 à 1995, il était directeur de la recherche et de l'évaluation au Musée de la civilisation. De 1976 à 1987, il a été successivement chef de cabinet du ministre, adjoint au directeur général des arts et des lettres, secrétaire du ministère et directeur de la recherche et des politiques. En 1984-1985, il a été rattaché au ministère de la Culture et de la Communication de la France. En 1986, il a été reçu chevalier des arts et des lettres du ministère de la Culture et de la Communication de France.*

*Il a donné plusieurs conférences, publié plusieurs articles sur les politiques culturelles et le patrimoine et quelques ouvrages dont L'environnement entre au Musée avec Jean Davallon et Bernard Schiele et il a signé le Livre vert du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine pour une nouvelle loi du patrimoine culturel.*

## Résumé

En prenant acte du sous-développement culturel du Québec et de la précarité de la langue française dans un continent anglophone, le gouvernement libéral de 1960 crée le Ministère des Affaires culturelles. Tout en étant à la recherche d'un cadre général pendant quelques années, le ministère implante quelques grandes institutions culturelles. La période 70-85 en sera une de professionnalisation des milieux culturels et de développement des industries culturelles. L'adoption d'une politique culturelle par l'Assemblée nationale en 1992 favorisera la création de nouvelles Sociétés d'État et ouvrira sur une action interministérielle en faveur de la culture. De nouveaux enjeux culturels surgissent aujourd'hui, notamment pour soutenir la densité de la création au Québec et ces réalisations masquent encore une non progression des publics de la culture. L'approche nouvelle d'un agenda 21 de la culture permettra-t-il de prendre le virage d'une irrigation sociale par la culture?

## Mots clés

Langue française, institutions culturelles, professionnalisation, industrialisation, publics, agenda 21.

## INTRODUCTION

Il y aura bientôt vingt ans la Chaire en gestion des arts des HEC organisait un premier colloque international intitulé « Pouvoir public et politiques culturelles : enjeux nationaux ». Ce colloque précédait de quelques mois l'adoption de la politique culturelle par l'Assemblée nationale du Québec. Aujourd'hui, en 2011, non seulement avons-nous la chance de faire le point sur les avancées de la

politique culturelle du Québec, mais nous soulignons également le 50<sup>e</sup> anniversaire du « *ministère des Affaires culturelles* » de l'époque.

En introduisant ce colloque du 50<sup>e</sup> à l'aide de quelques repères, je tenterai de brosser un portrait de ce demi-siècle de construction culturelle avant de conclure sur quelques questionnements pour l'avenir. Vous me permettrez une mise au point qui s'impose d'entrée de jeu : *ce n'est pas un ministère qui fait la vie culturelle d'une société; il ne fait que l'accompagner.*

J'ai structuré cet exposé d'ouverture en optant pour dix dates cibles qui ont marqué, me semble-t-il, l'évolution de ce ministère et qui ont structuré le développement des arts et de la culture au Québec. Je suis conscient qu'il est périlleux de procéder ainsi, d'autres angles de lecture de la même réalité pouvant naturellement conduire à privilégier d'autres dates marquantes de la même évolution.

N'étant pas historien, je me contenterai de rappeler qu'à l'origine le Ministère est issu notamment d'un double mouvement : celui d'une pulsion sociale croissante de voir le Québec accéder à la modernité et celui du constat que la langue et la culture françaises sont en situation difficile au Québec. Du point de vue canadien, il avait fallu l'arrivée d'un Louis St-Laurent comme premier ministre à Ottawa pour que la Commission Massey-Lévesque soit créée en 1951 et attendre huit ans pour que se réalise la mise en place du Conseil des arts du Canada. De même, la création de Radio-Canada français survenue en 1952 retardait-elle de 20 ans sur celle de la CBC. À la suite du rapport de la Commission Massey Lévesque, le gouvernement Duplessis créera la Commission Tremblay qui viendra rappeler la responsabilité ultime du Québec quant à sa politique culturelle : « *Pour conserver sa culture, l'enrichir d'une génération à l'autre, la faire fructifier en valeurs de vie, pour elle-même et pour les autres, une communauté nationale doit avoir la faculté d'organiser elle-même et selon son esprit sa vie économique et sociale.* »<sup>1</sup>

Au cours de la même période au Québec, la revendication des artistes se fait publique. Le Refus global, ce manifeste publié le 9 août 1948, amorce le mouvement. La revue Cité Libre revendique un espace de liberté d'expression et de création. Un distingué sociologue du Ministère, Rosaire Garon, disait ceci : « Contrairement au Canada anglais, où les revendications des artistes portaient spécialement sur l'engagement du gouvernement dans le soutien aux arts, au Québec, le mouvement prend diverses apparences. Chez les artistes, il prend la forme d'une affirmation de la liberté artistique et de la recherche de l'art pour l'art. Chez les intellectuels, les aspirations au changement ont une dimension globale; elles sont économiques, sociales et culturelles; elles se coulent dans un sentiment d'identité nationale tourné vers la modernisation de la société. À l'aube de la Révolution tranquille, le Parti libéral canalise les forces de changement et l'opposition au duplessisme. La victoire de M. Lesage, en 1960, marque le début d'une restauration sociale où l'État se fait l'initiateur et le catalyseur du progrès. Le ministère des Affaires culturelles, créé en 1961, est enfant de la Révolution tranquille et en endosse les aspirations. »<sup>2</sup>

### **1961 : Création du ministère des Affaires culturelles- un projet identitaire**

C'est à Georges-Émile Lapalme que revient l'initiative de proposer la création d'un ministère de la culture. Il en deviendra du reste, comme on le sait, son premier titulaire. Dans un ouvrage publié à titre posthume, près de 30 ans après sa rédaction, et ceci grâce à l'opiniâtreté d'un Claude Corbo, ouvrage

---

<sup>1</sup> Tremblay, Thomas, Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1956, p. 60

<sup>2</sup> Garon, Rosaire, Les débuts : le Conseil des arts du Canada et le ministère des affaires culturelles du Québec, document inédit et non daté.

intitulé « Pour une politique », Georges-Émile Lapalme affirme d'entrée de jeu qu'après avoir donné au Parti libéral qu'il avait dirigé comme première fonction « l'instauration d'une véritable démocratie politique, la première chose qui s'offre à notre vue dans le panorama québécois, la chose la plus étendue... et la plus ramifiée, c'est la présence française. »<sup>3</sup>

Edmond de Nevers, écrivain et essayiste du XIX<sup>e</sup> siècle l'inspirent fortement, tout comme Édouard Montpetit, sur cette question de la langue. Il cite de Nevers dans son manifeste : « que les Canadiens-français de l'époque fassent de leur langue un outil de travail et de culture. »<sup>4</sup> Lapalme dira encore : « il n'y a pas de climat intellectuel (au Québec) parce qu'il n'y a pas de langue capable de le rendre »<sup>5</sup>. Je terminerai ces références par cette dernière qui exprime à elle seule l'importance qu'il accorde à la culture dans un projet collectif de société : « Le moment est venu de concevoir politiquement l'État provincial du Québec comme un phénomène culturel ».<sup>6</sup>

Si Georges-Émile Lapalme a toujours refusé de son vivant que soit publié ce manifeste, l'estimant inachevé, il nous permet de découvrir un homme dont l'étendue et la portée de la vision sont faites à la fois de conviction, de respect et d'espoir pour une société québécoise francophone en Amérique. Ce manifeste proposera la création d'un Office de la linguistique duquel devrait dépendre un réseau de bibliothèques pour mettre la culture à portée de tous, associant ainsi culture et langue à demeure. Dans la même foulée, il estime devoir joindre à cet Office un Bureau provincial d'urbanisme qui aurait des pouvoirs sur l'architecture publique, qui pourrait classer des sites, reconnaissant ainsi au patrimoine une valeur identitaire.

Il complètera son propos par la reconnaissance de l'importance de l'art dans la personnalité d'un peuple : « Nous n'avons pas de théâtre, nous n'avons pas de films, nous n'avons pas de monuments, nous n'avons pas une seule ville d'art... Nous avons un conservatoire et pas de théâtre!... Pour coordonner et activer cet ensemble, le parti devra instituer un ministère des Affaires culturelles... lequel devra encore s'occuper d'un problème qui a toujours été négligé, l'immigration ».<sup>7</sup>

Sans doute influencé par André Malraux, dont il était le commensale, alors que la France dispose déjà d'un pareil ministère depuis 1959, il annoncera un ministère des Affaires culturelles, mais c'est d'un véritable ministère de la Culture qu'il accouchera une fois au gouvernement. Car, dans son esprit, comme dans celui de Jean Lesage, langue, culture et identité nationale sont associées dans la définition d'un projet de société.

Les trois premières années de ce ministère en témoignent : une Direction générale des arts et des lettres, un Office de la langue française, un Service des bibliothèques publiques, un Service des monuments historiques, la Bibliothèque St-Sulpice, le Musée du Québec, les Archives nationales, le Conservatoire de musique et d'art dramatique, le Service du Canada français outre-frontières et le Service culturel de la Délégation générale du Québec à Paris. Une vision peu commune, mais qui dispose cependant de moyens dérisoires, une vision qui conçoit la société québécoise comme une nation qui doit

---

<sup>3</sup> Pour une politique, le programme de la révolution tranquille, Georges-Émile Lapalme, VLB éditeur et Maria Lapalme, collection Études québécoises, Montréal 1988, p.77.

<sup>4</sup> Op. Cit. p. 78.

<sup>5</sup> Op. Cit. p 81.

<sup>6</sup> Op. Cit. p. 83

<sup>7</sup> Op. Cit. p. 96 et 97.

mettre en valeur sa réalité culturelle francophone et ouverte sur le monde. La dernière année de son mandat, il créera encore le Musée d'art contemporain et il fera voter la loi de l'assurance-édition.<sup>8</sup>

La naissance de ce ministère se fera dans un certain climat d'adversité. Tout comme Malraux aura eu du mal à obtenir le transfert de gestion des bibliothèques qui relevait alors de l'Éducation nationale, ainsi que les musées scientifiques, de même qu'il n'obtiendra pas la responsabilité de l'action culturelle à l'étranger, laquelle relève du Quai D'Orsay, Lapalme devra sans cesse lutter pour obtenir des crédits de la part de Dolbec de la Trésorerie. Ce dernier allait même jusqu'à s'ingérer dans les choix culturels du ministre en les critiquant.<sup>9</sup>

### **1965 : Une volonté d'affirmation nationale : le Livre blanc de Pierre Laporte**

Dès septembre 1964, Pierre Laporte prend le relais et il saisit à son tour l'importance de se doter d'un cadre culturel capable de donner un élan au développement culturel du Québec. Il enjoindra à ses fonctionnaires de produire un livre blanc, lequel est daté de novembre 1965. Cet ouvrage ne se rendra jamais au Conseil des ministres pour approbation. C'est Jean-Paul l'Allier qui le fera 10 ans plus tard, soit le 19 février 1976. Le Livre blanc a la facture et la portée d'une véritable politique culturelle pour le Québec. Sa table des matières est très éloquent, tellement elle embrasse toute la réalité culturelle du Québec depuis la langue française, le soutien aux arts, l'enseignement artistique jusqu'aux moyens de diffusion que sont les grands médias sans oublier l'immigration, les sciences et l'activité culturelle outre-frontières. Une véritable fresque pour l'époque, qui s'écrit dans le sillage et le prolongement de l'implantation voulue par Lapalme et qui saisit les enjeux collectifs que représente la culture d'un peuple. Cet ouvrage embrasse parfaitement la conception humaniste de la culture qui associe aux arts et aux lettres la philosophie et les sciences, qui englobe la langue, les valeurs, les connaissances, les mythologies et les institutions sociales. Il ajoute la dimension des médias de masse, ces « techniques de rêve », comme le disait Malraux, cité par le Livre blanc.

Il prend encore acte de l'impérieuse nécessité de stimuler l'esprit créateur des Québécois par les arts et la science dans un contexte de modernisation de l'action de l'État. Le Livre blanc conclut à la responsabilité « d'instituer un système d'enseignement qui convienne aux besoins des intéressés; il entraîne comme autre corollaire le devoir qu'a l'État de défendre la culture nationale ».<sup>10</sup> Il ajoute l'absolue nécessité de respecter la liberté de création dans ses actions de soutien. « La culture nationale est affaire de bien commun »,<sup>11</sup> dira-t-il encore.

Il faut en outre noter cette vision holistique de la culture qui intègre aussi bien les sciences de la nature que les sciences de l'homme de même que l'immigration. Il ressortira du ministère des Affaires culturelles la nécessité d'une politique de l'immigration qui favorise l'intégration à la culture québécoise.

L'ensemble de ce livre blanc expose 60 énoncés structurants pour la vie culturelle des Québécois. Cette vision s'inscrit dans le prolongement d'un ministère de l'Éducation qui vient à peine d'être créé en 1964;

---

<sup>8</sup> Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion, Harvey, Fernand, Les Cahiers des dix, no 64, Éditions La Liberté, Québec, mars 2011.

<sup>9</sup> De Saint-Pulgent, Maryvonne, Culture et communication, les missions d'un grand ministère, Gallimard, Collection Découvertes, Paris, 2009, pp15-16.

<sup>10</sup> Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion, Harvey, Fernand, Les Cahiers des dix, no 64, Éditions La Liberté, Québec, mars 2011, p.17, paragraphe 18.

<sup>11</sup> Idem, p. 27, paragraphe 30.

elle voulait faire du ministère des Affaires culturelles un acteur de premier plan dans la vitalité culturelle et sociale du Québec. Il situe enfin parfaitement bien les responsabilités de l'État à l'égard du développement culturel et des individus et de la nation et il imprènera fortement l'action du Ministère par la suite. Comme le disent parfois les diplomates qui cherchent à réconcilier des irréconciliables et qui s'échangent des textes qui n'existent pas officiellement, ce fut un « non paper » qui faisait avancer les choses.

Nous ignorons les vraies raisons qui ont fait que ce document ne vit jamais le jour. Embrassait-il trop large? Heurtait-il des sensibilités ailleurs dans le service public? Nous n'en savons rien. Lorsqu'on relit *Chronique des années perdues* de Guy Frégault, lequel fut sous-ministre de la culture pendant toute cette période et davantage, il apparaît clairement que de nombreuses divergences d'opinions se font jour entre le point de vue de certains ténors du Conseil provincial des arts, lequel devait donner un avis sur le Livre blanc, et le Ministère. Ces divergences témoignent de cette tension perpétuelle qui existe entre l'opportunité d'une politique des arts qui semble alors plus soutenue par le Conseil et celle d'une politique culturelle nationale voulue par le ministre et son ministère. L'une survalorise la pratique artistique et pose l'État en mécène public des arts, alors que l'autre aborde la question plus large du développement culturel d'une société. Des fonctionnaires de l'époque m'ont raconté à quel point ce livre blanc jamais publié avait influencé les actions du ministère par la suite.

*On peut conclure de ces cinq premières années du Ministère des Affaires culturelles qu'autant dans la vision de Lapalme que dans celle de Laporte ce ministère devait être l'outil de défense et d'épanouissement d'une nation francophone au Québec et dans le monde, lequel épanouissement s'exprime en particulier par la valorisation de la création artistique qui contribue à caractériser l'identité nationale. Cette période se démarque ainsi par la quête d'un cadre global de soutien au développement culturel du Québec par son ministère ainsi que par la création d'institutions de base.*

### **1967 La Création de la Bibliothèque nationale du Québec- premier maillon de conservation du patrimoine documentaire**

Ce qui n'empêchera pas la mise en place au coup par coup de grands pans d'une politique culturelle. En commençant par une Bibliothèque nationale. En 1964, Georges Cartier est nommé conservateur de la Bibliothèque St-Sulpice. Il préside un comité qui proposera, dans le cadre du Livre blanc de Pierre Laporte, de transformer cette bibliothèque en « Bibliothèque d'État ». La loi sera adoptée en août 1967 et elle consacre le dépôt légal. Le gouvernement du Québec avait acquis cette bibliothèque des Sulpiciens en 1941.

La relation du Québec à la connaissance par des services de lecture publique est trouble. Ce n'est en effet qu'en 1903 que Montréal obtient sa première bibliothèque publique. « L'opposition acharnée du clergé, qui se méfie de lectures qu'il n'est pas en mesure de contrôler et l'indifférence des anglophones du conseil municipal, déjà desservis par d'autres bibliothèques expliquent ce départ lent et difficile... »<sup>12</sup> « Pour une partie des Montréalais, une bibliothèque est une chose de luxe »<sup>13</sup>, peut-on lire dans l'historique de la Grande Bibliothèque.

Cette réalité est tellement vraie qu'en 1960 il n'existe que 71 bibliothèques publiques au Québec, à peine 45 % de la population desservie et 14 % d'usagers. On y consacre 0,53 \$ par habitant. La création

---

<sup>12</sup> Idem, p. 21

<sup>13</sup> La bibliothèque civique, La presse, 30 avril 2003, p2, cité dans La Grande bibliothèque.

d'une Bibliothèque nationale en 1967 est un geste doublement courageux, parce qu'il n'y a pas de volonté populaire pour un tel équipement et qu'il existe déjà une bibliothèque nationale à Ottawa. Le chemin parcouru depuis est remarquable : en 2005, 95 % de la population desservie, 31 % d'abonnés. Mais il n'y a toujours qu'à peine trois livres par habitant dans nos bibliothèques publiques. Notre retard à cet égard est historique en dépit de plusieurs mesures incitatives.

La Bibliothèque nationale jouera un rôle moteur dans la constitution d'un patrimoine documentaire au Québec. Comme ce fut le cas dans les musées, la remarquable institution qu'est aujourd'hui BANQ fait la preuve, notamment en raison de son affluence, qu'une institution phare dynamise tout un réseau et le propulse en avant, comme l'a fait l'arrivée du Musée de la civilisation du Québec à son époque.<sup>14</sup> Ce qui ne met pas pour autant son émergence à l'abri d'âpres débats, que ce soit sur la place publique ou dans les officines gouvernementales, croyez-moi sur parole.

### **1972 : La Loi sur les biens culturels : un effet structurant considérable**

Depuis Athanase David, soit en 1922, la protection du patrimoine a occupé le législateur à plusieurs reprises : des révisions de la Loi sur les monuments historiques surviendront en 1952 et en 1963.

La Loi sur les biens culturels de 1972 vient consolider les responsabilités publiques en matière de patrimoine. Elle introduit la notion de *bien culturel*, elle régleme les fouilles archéologiques, crée un *Registre des biens* et oblige le gouvernement à dresser un inventaire des biens susceptibles d'être classés.<sup>15</sup> Une véritable révolution dans l'univers du patrimoine qui se poursuivra par d'autres modifications législatives en 1978, 1985, 1997 et 1999. Au moment de la tenue de ce colloque, le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel est débattu en chambre. Il propose en particulier d'étendre la notion de patrimoine au patrimoine immatériel et aux paysages. Il renforce les dispositions de protection en responsabilisant davantage les propriétaires, en instaurant des plans de conservation, en renforçant les sanctions et en accordant un pouvoir d'ordonnance au ministre et aux municipalités.

*Dans les années 70, les sociétés prennent acte d'une transformation du domaine du patrimoine et elles agissent en apportant de nombreux ajustements législatifs. Ainsi, la fin des années 60 et le début des années 70, dans la foulée de la montée du nationalisme au Québec, montrent une forte préoccupation identitaire par ces priorités accordées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. Tous ces gestes ne mettent cependant pas le ministère à l'abri de fréquentes critiques sur la protection du patrimoine, encore aujourd'hui.*

Pas plus que le ministère n'échappera à une grogne de plus en plus répandue sur ses faibles moyens et ses tracasseries administratives en particulier. Cela prendra la forme d'un tribunal public de la culture présidé par le réputé sociologue Marcel Rioux et dont le secrétaire n'était nul autre que Gérald Godin. Le rapport de ce tribunal sera publié en décembre 1975 dans un numéro de la revue *Liberté* et il portera un jugement sévère sur l'action culturelle du gouvernement.

Deux mois plus tard, en février 1976, Jean-Paul l'Allier rendra public son célèbre Livre vert, qui paraissait comme une bouffée d'oxygène dans le monde alors morose de la culture. Ce Livre vert à son tour influencera la réflexion et l'action de l'intérieur du ministère. Le sort voudra cependant que son

---

<sup>14</sup> Voir à ce sujet *La Presse*, samedi 5 mars 2011.

<sup>15</sup> *Un regard neuf sur le patrimoine*, Livre vert du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine, janvier 2008, p. 17.

gouvernement soit défait le 15 novembre 1976 aux mains du Parti Québécois, lequel rendra public à son tour un Livre blanc en 1978.

*Un peu plus d'une quinzaine d'années se sont ainsi écoulées en quelque sorte à la recherche de l'ancrage fort d'une politique culturelle pour une société francophone inquiète de son avenir en Amérique et de la construction d'une offre culturelle. Ce n'est pas faute de ne pas avoir perçu toutes les dimensions d'un tel projet, mais plutôt les conjonctures politiques qui n'auront pas permis un tel aboutissement tellement attendu aussi bien par la société québécoise que par les acteurs eux-mêmes du ministère. Les années 1980 nous entraîneront dans une autre direction portée par une transformation des modes de distribution et de diffusion de la culture sous l'influence des médias de masse. L'action des pouvoirs publics glissera vers les industries culturelles et de nouveaux modes d'intervention des gouvernements.*

### **1978 : La création de la SODIC- un premier banquier culturel**

Dès la publication du Livre blanc de Camille Laurin, cette remarquable fresque qui tente de positionner la culture comme un acteur majeur du développement social, le gouvernement s'emploie à implanter les principales mesures qui s'y trouvent, notamment la création de la Société de développement des industries culturelles et celle de l'Institut québécois de recherche sur la culture. Un Sommet sur les industries culturelles se tiendra. Cette décision du gouvernement Lévesque est doublement audacieuse, car d'un côté la formule des Sommets appartient aux tenants de l'Industrie et du Commerce. Ce ne sera pas facile de faire admettre une présence active des créateurs à ce Sommet tellement les conceptions de ces deux mondes s'opposent. Alors que de l'autre côté, oser penser à mettre en place des outils de développement industriel de la culture ne va pas de soi dans l'univers de la création. La SODIC sortira de cet exercice avec des pouvoirs de banquier que les milieux culturels connaissaient mal et qui s'apparentent à ceux de la SGF : une société capitalisée à hauteur de 10 M\$ qui peut effectuer des prêts, des garanties de prêts, qui peut encore prendre une participation dans des entreprises culturelles.

Ces années amorcent ainsi l'ère de l'industrialisation de la culture telle que l'avait évoquée le livre vert de l'Allier. Un haut fonctionnaire français, Augustin Girard, osait tenir publiquement ce discours des industries culturelles depuis déjà quelques années tout en essayant des critiques sévères des milieux culturels français qui y voyaient une dénaturation de la création artistique. C'est au Québec cependant que les premiers véritables instruments de soutien public verront le jour.

Dès 1979, le ministre Vaugeois fera adopter la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Plus tard, la SODIC deviendra la SOGICC en absorbant le cinéma puis la SODEQ en 1994, laquelle vient ajouter aux pouvoirs de banquier en y transférant le pouvoir de subvention du ministère. Cela facilitera grandement le démarchage des entreprises et la gestion publique.

La création de la SODIC donnera encore le signal d'un nouveau modèle de déploiement du ministère qui prendra appui sur un faisceau de sociétés d'État créées par loi et dont la gestion plus souple permettra des décisions et des engagements financiers plus rapides tout en cherchant à responsabiliser les milieux professionnels. C'est ainsi que seront créés successivement, à la suite de la Place des arts et du Grand Théâtre de Québec, les Musées nationaux, alors à l'étroit dans le corset administratif du ministère, lesquelles relanceront le développement de la muséologie au Québec, la Régie du Cinéma, le Conseil des arts et des lettres du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. C'est le sous-ministre de l'époque, le regretté Roland Arpin, qui poussera à la roue pour ce modèle de développement.

Il a toujours eu à l'esprit ce modèle de développement du Québec en réseau. De son point de vue, le développement du Québec s'est largement effectué à travers l'histoire en réseau : réseau fluvial, réseau routier, réseau électrique, réseau hospitalier, réseau éducatif. Le temps est venu, pour lui, de concevoir et de réaliser développement culturel du Québec en réseau à son tour. Ce développement doit se fonder sur des équipements de qualité disponibles partout sur le territoire, sur un réseau institutionnel vif, sur des sociétés d'État capables de réagir rapidement et avec souplesse, sur un milieu associatif vigoureux et représentatif. Il imagine volontiers des modèles de hiérarchisation de ces réseaux. Il rappelle combien les Cégeps notamment et le réseau de l'Université du Québec ont permis de structurer le développement régional et il rêve de mêmes effets induits par des équipements culturels répartis sur le territoire. Ce sera ainsi l'occasion de favoriser une déconcentration de l'action du Ministère sur le territoire.

*Ces 15 années de 1970 à 1985 sont des années marquantes de professionnalisation des milieux culturels. Elles sont sous le sceau de nouveaux axes du développement culturel par la Loi sur les Biens culturels, le Livre vert de l'Allier, le Livre blanc de Laurin, le Sommet sur les industries culturelles et le Plan d'action de Clément Richard, lequel sera le premier à introduire le concept de Montréal métropole culturelle et à évoquer pour la première fois la création d'une Société de gestion des arts.*

### **1987-1988 : L'adoption de lois sur le statut de l'artiste : une vision sociale de la culture**

Il aura fallu 25 ans et la publication d'un rapport sur « La juste part des créateurs » au milieu des années 1980 pour que le gouvernement prenne soudain conscience de la condition socio-économique de l'artiste. La poussée d'industrialisation de la culture n'est pas non plus étrangère à cette réaction du gouvernement. Lise Bacon portera ce nouveau chantier. Deux lois viendront tirer profit de ce que permettent les lois sur les relations de travail pour tenter de rétablir un rapport de force plus équitable entre les artistes, les producteurs et les distributeurs. Elles introduiront une obligation de négociation de conditions minimales d'exercice des métiers de la création et encadreront les rapports de diffusion. Le Québec emboîtait aux pays européens qui disposaient déjà de semblables cadres juridiques adaptés à chacun des régimes et le Canada suivra. Il rattrapait un retard et, pour la première fois, introduisait une dimension sociale propre au champ culturel, par delà les dispositions générales des services de santé, de protection contre les accidents de travail, de caisses publiques de retraite et de rentes.

Ces lois seront difficiles à implanter, elles se heurteront à la résistance de certains producteurs, à la crainte d'autres de voir les conditions d'exercice de la diffusion changer, y compris dans les institutions publiques. Elles permettront d'introduire quelques mesures fiscales en faveur des écrivains, des musiciens et des artistes en arts visuels, lesquelles mesures représenteront avec le temps des montants significatifs. S'y grefferont encore la mesure fédérale de compensation pour le prêt en bibliothèque ainsi que celle concernant la photocopie dans les réseaux scolaires au Québec.

Il n'en demeure pas moins que les conditions d'exercice des professions artistiques s'en trouveront irrémédiablement changées. L'arrivée du numérique soulève aujourd'hui d'autres problèmes beaucoup plus considérables quant à la propriété intellectuelle, car cette arrivée va jusqu'à remettre en cause la rémunération même de la création.

### **1990: Les crédits d'impôt- le recours à la fiscalité pour soutenir la culture**

À cette fiscalité propre aux artistes s'ajouteront les crédits d'impôt en soutien à la production cinématographique et télévisuelle, à la production de disques et de livres, ce qui viendra conforter et compléter le dispositif de soutien aux industries culturelles. Ce sont deux économistes qui en 1970



soumettront au ministère des Communications, alors responsable du cinéma, les premières mesures fiscales qui viendront changer totalement la production cinématographique et télévisuelle au Québec. Un virage majeur si on pense que bon an mal an s'ajoutent aux dépenses publiques directes en matière de culture des subventions fiscales qui dépassent les 150 M\$ annuellement, ce qui équivaut à presque 25 % du budget du Ministère. Ces crédits d'impôt, par une procédure de certification préalable, contribuent même activement au financement bancaire en offrant une garantie certaine d'investissements publics.

Ces crédits d'impôt avaient cependant été imaginés comme un outil de capitalisation d'une industrie culturelle qui deviendrait plus vigoureuse. Si cela s'est avéré vrai pour une très petite minorité d'entreprises, tel ne fut pas le cas malheureusement pour la majorité. L'entreprise culturelle continue pour l'essentiel à opérer comme une industrie de prototype, gérant au cas par cas les projets de production, sans autre forme d'implantation d'une structure industrielle ou de portefeuille.

Cette ouverture sur la fiscalité en soutien à la culture vient confirmer que celle-ci est inscrite dans une économie de marché. Nous savons déjà, par les travaux de recherche sur les pratiques culturelles, que la culture classique perd de son influence sur la construction des identités et que la chanson, les films et la production télévisuelle font davantage pour « la transformation des valeurs de la société québécoise »<sup>16</sup>

### **1992 : L'adoption de la politique culturelle et la création du CALQ : un discours rafraîchissant et mobilisateur sur la culture, un virage majeur dans le rôle de l'État**

L'adoption par l'Assemblée nationale de la Politique culturelle du Québec proposée par Liza Frulla en 1992 aura fait l'objet d'une mobilisation sans précédent des milieux culturels. Elle constitue aussi bien le point d'arrivée d'attentes qui ont longuement macéré et de départ vers un nouveau déploiement de l'action culturelle de l'État. Si elle se produit au moment d'une conjoncture économique peu favorable, ce qui paradoxalement, favorisera la mise en place du Conseil des arts et des lettres du Québec, elle favorise l'affirmation prioritaire du soutien à la création, elle annonce la mise en place d'outils permettant une implication importante des municipalités, elle se prolongera dans le rapprochement culture et communication, deux domaines connexes demeurés étrangers l'un à l'autre ainsi que dans une série de politiques sectorielles (diffusion des arts de la scène, lecture et livre, muséologie), tout en ouvrant la porte à une action interministérielle en faveur de la culture.

Des sillons seront tracés pour l'avenir et c'est toujours en s'appuyant sur les énoncés de cette politique que des revendications seront formulées, que de nouveaux programmes verront le jour, que des négociations budgétaires seront conduites.

Nous pouvons être fiers de l'adoption de cette politique qui porte les objectifs classiques des politiques culturelles publiques menées par de nombreux gouvernements dans le monde : le soutien à la création, la protection des identités nationales et la participation des citoyens à la vie culturelle. Le Québec adhère ainsi aux grandes déclarations universelles sur la culture, notamment celle de la Conférence de l'UNESCO à Mexico en 1982 et le discours est sensible à la démocratisation culturelle.

---

<sup>16</sup> Garon, Rosaire, Lapointe, Marie-Claude, La Culture en mutation, Présentation au ministère de la Culture et des Communications, Québec, juin 2006.

Dans la foulée de cette politique, trois éléments devinrent structurants dans l'action culturelle publique au Québec : la fusion culture et communication, l'implication des municipalités et le protocole culture et éducation.

### **La fusion Culture et Communication- associer un ministère à vocation économique à la culture**

En 1994, le rapprochement des deux vocations de culture et de communication allait découler de l'adoption de la politique culturelle. Elle ne se fera pas pour autant naturellement. S'il était visible, conceptuellement, que culture et communication étaient devenues comme les deux hémisphères d'un même cerveau, la vie administrative ne le concevait pas aussi simplement. Dans les grandes missions gouvernementales, le ministère des Communications était à cette époque rattaché à la mission du développement économique et non à la mission éducative et culturelle. D'un côté, les acteurs des communications se voyaient déposséder de leur ministère qui avait mené les célèbres batailles des antennes du câble dans les années 70 contre ce qui était perçu alors comme l'empiètement du gouvernement canadien dans l'autonomie du Québec; ils n'étaient plus désormais que des directions dans un nouveau ministère. De l'autre, les agents culturels refusaient de se percevoir à leur tour comme de simples acteurs du divertissement tel qu'étaient perçus les médias à côté de la grande culture.

Ce qui était sans doute plus juste, c'est que ni l'un ni l'autre ne connaissait vraiment le domaine de l'autre et ne savait pas comment les deux secteurs pouvaient sinon se conjuguer à tout le moins se juxtaposer l'un à l'autre. À l'ère du numérique, il serait impensable aujourd'hui qu'il en puisse être autrement. Ce sera encore le rattachement au nouveau ministère de la Société de radio-télévision du Québec et de la Régie des télécommunications qui sera démantelée par la suite.

### **1995 : Les ententes de développement culturel avec les municipalités- la reconnaissance des responsabilités de proximité**

Annoncées dans la politique culturelle, les ententes de développement culturel vont jouer un rôle majeur dans l'implication des municipalités. À un point tel que les investissements culturels des villes se rapprochent aujourd'hui considérablement de ceux des gouvernements, ce qui était loin d'être imaginable il y a 20 ans. Cette décision est ainsi fortement structurante de l'action culturelle au plan local et elle offre un levier concret de développement culturel régional. Aujourd'hui, 154 municipalités représentant 86 % de la population du Québec ont leur propre politique culturelle et 91 d'entre elles ont signé une entente de développement culturel avec le ministère.

Les dépenses culturelles des villes représentent désormais 31 % des dépenses publiques totales contre 34 % pour le Québec et 35 % pour le gouvernement fédéral. Il y a à peine 10 ans, la part des villes n'était que de 21 %. Leurs dépenses concernent essentiellement les bibliothèques, le patrimoine et l'art public, les arts et lettres ainsi que les festivals et les événements.

La culture s'y présente comme un élément indispensable dans leurs stratégies de développement économique et social, particulièrement par le tourisme culturel, l'aménagement du territoire et l'intégration des citoyens. Voilà un état de fait qui force la réflexion d'un nouveau partage des responsabilités en matière de culture.

*Par ces ententes qui reconnaissent implicitement l'importance des actions de proximité et de services aux citoyens, nous nous rapprochons d'une forme de citoyenneté culturelle que l'action des gouvernements n'a guère su implanter.*

## **1997 : L'entente culture-éducation : la concrétisation d'une démarche interministérielle et une nouvelle vision de l'action publique**

La signature du Protocole d'entente Culture-Éducation en 1997, à l'initiative des ministres Pauline Marois et Louise Beaudoin, est un geste majeur de conjugaison des deux missions dont on a toujours signalé le caractère complémentaire. C'est également un classique dans la majorité des politiques culturelles nationales. Depuis cette signature, les activités se sont diversifiées, amplifiées, déployées le plus souvent à partir d'initiatives locales. Son influence s'est également fait sentir dans le programme pédagogique de formation au primaire et au secondaire. Il est désormais requis de réussir un cours en art pour obtenir un diplôme du secondaire. Les deux ministères en sont même venus à fusionner leur programme respectif de « La Culture à l'école ».

Bien des critiques se sont fait entendre sur ce programme, elles sont le plus souvent de l'ordre de son fonctionnement, ce qui est légitime. Il n'en demeure pas moins que non seulement ce protocole a permis de faire une place à la culture dans le curriculum d'enseignement, mais de plus il renforce considérablement le développement culturel local et régional tout en stimulant la créativité des jeunes citoyens.

Ces rapports culture et éducation sont, semble-t-il, constamment à recomposer à plusieurs endroits dans le monde. Cette situation est sans doute due aux pressions exercées par tous les milieux pour faire une place à de nouveaux apprentissages jugés indispensables. C'est pourquoi il serait, me semble-t-il, fort à propos d'imaginer, comme pour l'activité sportive, un programme de parrainage de la culture après la classe, la nature des activités culturelles se prêtant facilement à un tel horaire. D'autant que nous sommes conscients de l'apport significatif de l'activité culturelle, tout comme celui du sport, dans la prévention du décrochage scolaire notamment.

*Cette décennie 1990-2000 aura ainsi cherché à inscrire plus largement la culture dans les missions et les priorités de l'État québécois. Le développement d'une fiscalité culturelle, la politique culturelle, la mobilisation des municipalités, les partenariats interministériels constituent autant d'interventions destinées à faire partager par d'autres ministères cette préoccupation de la culture. Avec des succès relatifs selon les périodes économiques, avec des avancées spectaculaires en santé et sécurité au travail et dans le soutien de l'emploi et de la formation continue, dans le rayonnement international, en particulier dans les années 2000, autant de facettes qui ne faisaient pas partie du paysage culturel antérieur. L'action du ministère en est alors une d'ouverture sur l'ensemble de l'activité gouvernementale.*

Trois grandes périodes caractérisent ainsi ce demi-siècle, me semble-t-il. Celle de la quête d'un cadre d'ensemble pour une politique culturelle jusqu'aux années 1970, celle de la construction d'une offre culturelle, de la professionnalisation des milieux culturels et de l'industrialisation de la culture jusqu'aux années 1990 et celle, plus récente, de la recherche de l'inscription de la culture dans les priorités de l'État.

J'ai brossé à grands coups de serpe quelques dates marquantes qui témoignent à la fois de la vitalité culturelle du Québec, de la professionnalisation de ses acteurs et de leur accompagnement par le ministère. Ce qui apparaît comme une constante, c'est cette perpétuelle tension entre les tenants d'un soutien aux arts surdéterminant dans les priorités du Ministère et ceux d'une vision plus large du développement culturel qui imprègne les autres sphères de l'activité publique.

Au fil des ans, on a voulu que le ministère joue plusieurs rôles, celui de *mécène public* qui soutient les arts et les lettres, celui de *régulateur* qui vient corriger les faiblesses du marché notamment pour les industries culturelles, celui d'un *architecte* qui se préoccupe de la condition socio-économique des artistes, de la démocratisation culturelle, de développement régional, celui d'un *subsidaire* qui recherche la concertation et la participation. Il a suivi en cela les courants voulus par les administrations publiques successives. Le rôle qu'on ne lui a guère demandé de jouer, c'est de susciter la responsabilisation des personnes et des sociétés privées dans le développement culturel. J'aurais pu traiter ainsi davantage du financement du domaine, bien qu'à cet égard tous les indicateurs indiquent clairement que le Québec se situe dans le peloton de tête des pays qui financent la culture, n'en déplaise à nos préjugés à cet égard. Ne faut-il pas sans cesse se rappeler que c'est d'abord la consommation des ménages qui est le premier bailleur de fonds de la culture.

Ces dix dates représentent, à mes yeux, l'institutionnalisation d'une politique culturelle publique érigée, au fil du temps, pièce par pièce. Au total, elles font partie du projet identitaire de la société québécoise

Permettez-moi maintenant d'évoquer quelques avenues de préoccupations pour l'avenir ;

- L'ADAPTATION AU NUMÉRIQUE
- LA PLACE DU CITOYEN DANS LA CULTURE
- L'INTÉGRATION CULTURELLE
- LA PLACE DE LA CULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT

### **Le numérique**

Si la professionnalisation du domaine des arts et des lettres est une chose arrivée, il n'en reste pas moins que la densité de la création au Québec qui ne se dément pas appellera toujours des rajustements dans les programmes de soutien et dans les pratiques professionnelles. Ainsi, l'arrivée du numérique appelle-t-elle des adaptations rapides aussi bien des organisations et des entreprises culturelles que des institutions, comme le signalait Jacques Godbout dans un article récent de la revue L'Actualité. Toutefois, ce qui est en route ne doit pas nous laisser en marge d'une rémunération juste de la création et nous avons un devoir collectif de revoir les notions d'une propriété intellectuelle respectueuse de ses créateurs.

Tout comme notre densité créative appellera de nouvelles ressources qui pourraient venir d'un élargissement de l'assiette financière, impliquant davantage des partenariats privés pour lesquels une intervention fiscale accentuée de l'État pourrait s'avérer opportune. Notre présence internationale apparaît encore comme une scène incontournable tellement le rayonnement dépasse les frontières de chacun et il faut saluer l'annonce récente de la création d'un Fonds spécial pour le soutien à la réalisation de projets majeurs sur la scène internationale. Sur ces terrains, j'estime que nous pouvons et nous saurons sans doute faire preuve d'initiative.

### **La place du citoyen**

Ce qui est autrement plus préoccupant, me semble-t-il, c'est la place du citoyen dans la politique culturelle, de la citoyenneté culturelle. Il peut y avoir croissance de la participation, mais cela est différent de l'élargissement de l'assiette des publics. Cela est manifestement le maillon faible de notre politique culturelle, comme c'est du reste le cas ailleurs dans le monde. Cette place reste marginale, y compris dans les programmes publics. Cette situation demeure étonnante lorsqu'on sait que c'est la consommation des ménages qui est la première source de financement de la culture. Nous avons su collectivement développer de remarquables mesures de soutien à l'offre culturelle, mais nous manquons

considérablement d'imagination à soutenir la demande, à nous préoccuper de l'élévation du niveau culturel des citoyens. Même l'affectation des crédits publics rend compte de cette triste réalité.

### **L'intégration culturelle**

De même nous faisons face à un grave problème d'intégration culturelle au Québec dans un contexte géopolitique où le Québec se trouve pratiquement coupé en deux, d'un côté la grande région métropolitaine où les accents pluralistes sont très forts et de l'autre un Québec pratiquement exclusivement francophone de souche. Un certain nombre de pays ont entrepris de faire évoluer leur politique culturelle par une véritable prise en compte de l'intégration culturelle, c'est le cas de la Suède, de l'Allemagne, de la Catalogne pour ne nommer que ceux-là.

Saurons-nous faire de même? Il apparaît qu'un des acteurs-clés en cette matière demeure les municipalités, car ce sont dans un certain nombre de grandes villes que se pose avec le plus d'acuité le problème d'intégration, Montréal, Vancouver, Stockholm, Berlin, Barcelone en sont des exemples types. De même, l'intégration culturelle est une chose qui s'opère dans la vie quotidienne, donc le plus souvent dans des actions de proximité dont sont responsables au premier chef les villes. Une nouvelle politique culturelle ne saurait ignorer cet état de fait.

### **La place de la culture dans le développement**

Une avenue, féconde me semble-t-il, s'offre à nous à cet égard, c'est celle de l'Agenda 21 et du développement durable. Cette avenue se présente comme un dispositif d'intégration de la dimension culturelle dans l'ensemble du développement de la société québécoise. La culture comme facteur d'irrigation du développement. Nombre d'acteurs culturels ont pu expérimenter au cours de leur carrière à quel point les arts et la culture portent une capacité de changement aussi bien dans l'appréciation du beau, dans le développement de saines habitudes de vie que dans des secteurs aussi précis que l'aménagement du territoire, la protection de la santé, la prévention du décrochage scolaire, l'intégration culturelle à une société qui partage des valeurs communes.

### **CONCLUSION**

En arriverions-nous à un tel rendez-vous au Québec? Cette trame sera-t-elle porteuse d'un nouveau projet de société? Constituera-t-elle l'armature d'une nouvelle politique culturelle pour le Québec? Ce ministère était né du système Beaux Arts, à l'ère des goûts et des couleurs. Il évolue aujourd'hui à une époque qui ne peut dissocier la culture des problèmes économiques et sociaux portés par des changements technologiques quasi permanents. L'Agenda 21 pourra-t-il être ce legs de 50 ans de politique culturelle?

« La culture ne saurait plus être reléguée au seul territoire de l'imaginaire ; elle prend place à la table où se discutent les grands enjeux », disait Roland Arpin dans une sorte de testament culturel en 2002.<sup>17</sup> Il y a 20 ans, lors du colloque de 1991, Jacques Rigaud avait conclu que la culture n'était pas un domaine, mais une dimension. Aujourd'hui, la culture porte un véritable pouvoir d'intégration. Comme Jacques Attali l'exprime dans son ouvrage «Une brève histoire de l'avenir»,<sup>18</sup> nous pouvons sans doute affirmer que la culture incarner des industries du mieux-être.

N'est-ce pas un projet pour les 50 prochaines années de ce ministère?

---

<sup>17</sup> Arpin, Roland, Territoires culturels, Bellarmin, 2002, p. 21.

<sup>18</sup> Attali, Jacques, Une brève histoire de l'avenir, Fayard, Paris, 2006.